

B. NOTICE

NOTICE

LACTOLYTE, poudre pour solution buvable

1. NOM ET ADRESSE DU TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ ET DU TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE FABRICATION RESPONSABLE DE LA LIBÉRATION DES LOTS, SI DIFFÉRENTTitulaire de l'autorisation de mise sur le marché :VIRBAC – L.I.D. – 1^{ère} Avenue – 2065 m – 06516 CARROS (FRANCE)**2. DÉNOMINATION DU MÉDICAMENT VÉTÉRINAIRE**

LACTOLYTE, poudre pour solution buvable

3. LISTE DE LA (DES) SUBSTANCE(S) ACTIVE(S) ET AUTRE(S) INGRÉDIENT(S)

Pour un sachet de 90 g :

Poudre de lactosérum.....	76.88	g
Acétate de sodium anhydre.....	4.90	g
Propionate de sodium anhydre.....	1.92	g
Chlorure de sodium anhydre.....	2.92	g
Chlorure de potassium anhydre.....	0.74	g
Chlorure de magnésium anhydre.....	0.38	g
Phosphate monopotassique anhydre.....	1.36	g

Excipient :

Huile de coprah.

4. INDICATION(S)

LACTOLYTE, poudre pour solution buvable est indiqué pour le traitement des déshydratations, acidoses et perte d'électrolytes associées avec les diarrhées chez les veaux.

Traitement complémentaire de la réhydratation par voie intraveineuse.

5. CONTRE-INDICATIONS

Aucune connue.

6. EFFETS INDÉSIRABLES

Aucun connu.

7. ESPÈCE(S) CIBLE(S)

Bovins (Veaux)

8. POSOLOGIE POUR CHAQUE ESPÈCE, VOIE(S) ET MODE D'ADMINISTRATION

Pour un animal : diluer 90 g de LACTOLYTE, poudre pour solution buvable dans 2 litres d'eau à environ 38°C (soit un sachet de 90 g ou 4 mesurette).

Administrer 2 litres de buvée 2 fois par jour pendant 2 à 3 jours en supprimant toute alimentation lactée. La buvée doit être préparée juste avant son administration. Jeter les quantités non consommées.

9. CONSEILS POUR UNE ADMINISTRATION CORRECTE

Sans objet.

10. TEMPS D'ATTENTE

Viande et abats : 0 jour

11. CONDITIONS PARTICULIÈRES DE CONSERVATION

Tenir hors de la portée et de la vue des enfants.

Ne pas conserver à des températures supérieures à 25°C.

Une fois reconstituée, la buvée doit être administrée immédiatement.

Durée de conservation après première ouverture du conditionnement primaire : utilisez les présentations de 900 g et de 4.5 kg immédiatement après ouverture.

12. MISE(S) EN GARDE PARTICULIÈRE(S)

Des solutions en électrolytes ne sont pas compatibles avec des sulfonamides.

13. PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES POUR L'ÉLIMINATION DES MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES NON UTILISÉS OU DES DÉCHETS DÉRIVÉS DE CES MÉDICAMENTS, LE CAS ÉCHÉANT

Tous médicaments vétérinaires non utilisés ou déchets dérivés de ces médicaments doivent être éliminés conformément aux exigences locales.

14. DATE DE LA DERNIÈRE NOTICE APPROUVÉE

Mai 2017.

15. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Toutes les présentations peuvent ne pas être commercialisées.

BE-V169583 (Sachets triplex)

BE-V508942 (Pot et fût HDPE)

Vente libre.